

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE
Sainte-Agathe-des-Monts, le 16 avril 2021

Objet : Résultats des tests de qualité de l'air dans les centres et établissements scolaires

Chers parents,

Le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) a procédé à des tests de qualité de l'air dans l'ensemble de ses centres et établissements scolaires. Bonne nouvelle : tous les tests présentent des résultats qui respectent les normes établies par le ministère. Les résultats de ces tests ont aussi été transmis au ministère de l'Éducation qui juge que le CSSL se positionne très bien comparativement au reste du Québec.

Les tests ont été effectués selon les directives ministérielles, afin de mesurer adéquatement le taux de dioxyde de carbone (CO²) dans tous les locaux, parce que ce taux de dioxyde de carbone donne une bonne idée de la qualité de l'air. Il est primordial d'assurer la qualité de l'air dans les centres et établissements scolaires. La santé et la sécurité des élèves et du personnel sont une priorité, surtout en cette période exceptionnelle de pandémie à la COVID-19.

PROCÉDURE D'ANALYSE

Pour chacune des classes, les taux de CO² ont été mesurés à trois reprises durant une période de cours : avant et au milieu du cours. La troisième mesure a été prise après l'ouverture des fenêtres ou de la porte durant une période de 20 minutes. Notez que le ministère de l'Éducation juge acceptables des concentrations de CO² inférieures à 1500 ppm. Des actions doivent être prises si les résultats atteignent ou dépassent 2000 ppm. Le CSSL continuera malgré cela de fournir des efforts pour atteindre 1000 ppm, dans tous ses locaux.

Afin d'assurer une qualité de l'air optimale dans les classes, les membres du personnel de tous les centres et établissements ont été invités à appliquer les mesures d'aération recommandées. Dans le cas des locaux disposant d'une ventilation mécanique, le CSSL s'est assuré de son bon fonctionnement et de son efficacité. Dans le cas des locaux avec une ventilation naturelle, l'ouverture des fenêtres et des portes est appliquée, tel que le prescrit le comité d'experts scientifiques et techniques, afin d'assurer le renouvellement de l'air. L'ensemble des mesures sanitaires mises en place pour freiner la propagation de la COVID-19 visent à assurer la santé et la sécurité de tous.

RÉSULTATS

Aucun local du CSSL ne dépasse le seuil critique de 2000 ppm. Sur l'ensemble de notre territoire, 99 % des locaux présentent des taux de CO² inférieures à 1500 ppm. Seuls deux locaux de l'École hôtelière des Laurentides se situent entre 1500 ppm et 2000 ppm, mais ces locaux ne sont pas utilisés par les élèves actuellement. Étant donné que la méthodologie n'a peut-être pas été rigoureusement suivie lors de la prise de mesure dans ces deux locaux, le CSSL y effectuera de nouveaux tests. Néanmoins, des échangeurs d'air ont été commandés de façon préventive afin de rectifier la situation, si cela s'avérait nécessaire. Le CSSL surveille de près la qualité de l'air de tous ses centres et établissements scolaires et continuera ponctuellement de monitorer les taux de CO².

Les conclusions de cette opération nous permettent de réitérer l'engagement du CSSL et de tous les membres de son personnel d'assurer un environnement sain et propice aux apprentissages des élèves.

Veillez accepter, chers parents, mes salutations distinguées.



Le directeur général,
Sébastien Tardif